



PRIME DE FIDÉLISATION

93 Les « anciens » lésés !

PARIS, le 2 avril 2021



Dès la parution du décret numéro 2020-1299 du 24 octobre 2020, portant création du dispositif de prime de fidélisation sur le 93, **Alternative Police CFDT IDF** demandait des précisions sur son application concrète.

À présent c'est avec force que nous dénonçons l'injustice dont sont victimes les « anciens » du 93 !

Un même engagement mais pas les mêmes droits : Alternative Police CFDT IDF demande l'égalité de traitement pour les policiers du 93.

Alors qu'ils s'engagent pour la même durée, les agents n'ont pas les mêmes droits en fonction de leur ancienneté sur le département.

Ainsi par exemple, un policier affecté sur le 93 en **2018** pourra demander un versement exceptionnel de la prime à hauteur de **6000** euros en s'engageant pour trois années supplémentaires, alors qu'un effectif affecté en **2013**, et désirant lui aussi ne s'engager que pour trois ans de plus, ne pourra prétendre qu'à **2000** euros s'il choisit le versement exceptionnel !

Pour **Alternative Police CFDT IDF**, cette différence de traitement entre les agents est intolérable !

Au nom de quoi les « anciens » auraient-ils moins de droits que les autres ?



Alternative Police CFDT IDF

Alternative Police CFDT IDF demande à l'Administration de mettre fin à cette injustice, et de rétablir l'équité entre nos collègues !

Engagés avant tout pour la défense des policiers et de leurs droits, notre vigilance ne faiblira pas jusqu'à la mise en place d'un système juste et égalitaire !



**Bureau Zonal
Île-de-France**



52, rue Crozatier 75012 PARIS

01 42 38 57 61

secretariat-idf@alternativepn.fr



IDF

Facebook